

TRANSMIS LE 2-05-2022
 REQU LE 2-05-2022
 AFFICHÉ LE 3-05-2022
 NOTIFIÉ LE 3-05-2022
 PUBLIÉ LE 3-05-2022
 EXÉCUTOIRE LE 3-05-2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N°4

**OBJET : SPORT – ASSOCIATION FRANCONVILLE ATHLÉTISME VAL-D'OISE –
 ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À
 L'ASSOCIATION.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par
 Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier
 MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain
 VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine
 SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland
 CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Hervé GALICHET, Sophie FERREIRA, Maryem EL
 AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel
 SABATIER-GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yoan KAJDAN, Pasionaria
 ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ
Françoise GONZALEZ : Ginette FIFI-LOYALE
Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Stéphane VERNEREY : Henri FERNANDEZ
Valentin BARTECKI : Absent excusé.
Marion WERNER : Frédéric LÉPRON

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yoan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 avril 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
 Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au
 sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et
 elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Service des Sports

Question n°4 du CM du 21/04/2022 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N°4

OBJET : SPORT – ASSOCIATION FRANCONVILLE ATHLÉTISME VAL-D'OISE – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT l'organisation d'un meeting d'athlétisme au Stade Jean Rolland à Franconville le 19 juin 2022,

CONSIDÉRANT la dépense engagée par le club pour l'organisation de cette manifestation au titre des primes, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des jeunes athlètes de niveau national,

CONSIDÉRANT la demande de subvention exceptionnelle émise par l'association en date du 6 janvier 2022, d'un montant de 10 000 € (dix mille euros),

Après l'avis de la Commission Culture/Scolaire/Restauration/Sport en date du 11 avril 2022 et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé et Intercommunalité en date du 12 avril 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal

Article 1^{er} : DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Franconville Athlétisme Val-d'Oise d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros).

Article 2 : DIT que la dépense sera imputée au compte 65748 – 30 2 du budget 2022 de la Ville.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette décision,

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Madame Jeanne Charrière-Couffon
le 3 mai 2022

Acte à classer**DEL21042022Q4**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-05-02T17-08-01.00 (MI237239825)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220421-DEL21042022Q4-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SPORT - ASSOCIATION FRANCONVILLE ATHLÉTISME
- ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
À L'ASSOCIATION.

Date de décision : 21/04/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)Acte : 4 - SPORT Sub Excep FAVO2022.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/05/22 à 17:08

Date 02/05/22 à 17:08

Date 02/05/22 à 17:17

Par SADEQ FatihaPar SADEQ Fatiha

